

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 9****6 janvier 1996****SOMMAIRE**

Actifin S.A., Luxembourg . . . . .	pages 417, 418	Perspectives et Réalisations Immobilières S.A., Luxembourg . . . . .	386
Adsoft Europe S.A., Strassen . . . . .	418	Plastic Investment Holding S.A., Luxembourg . . . . .	387
Aegon International, Sicav, Luxembourg . . . . .	417	Pletor Holding S.A., Luxembourg . . . . .	408
Ammbreck S.A., Luxembourg . . . . .	419	Pointe Allègre Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	387
Armurerie Paul Meyers & Cie S.A., Mersch . . . . .	421	Presinvest S.A., Luxembourg . . . . .	386
Art & Façades, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	420	Prestigeфин Holding S.A., Senningerberg . . . . .	386
Automobile Concept Européen S.A., Luxembourg . . . . .	420	Pro Dieltchen, S.à r.l., Junglinster . . . . .	388
Azurint S.A., Luxembourg . . . . .	420	Profin Holding S.A., Luxembourg . . . . .	388
Banque Cogeba-Gonet S.A., Senningerberg . . . . .	421	Promopro Holding S.A., Luxembourg . . . . .	388
B.B.T. Intlux S.A., Luxembourg . . . . .	421, 422	Quality Consulting, S.à r.l., Niederanven . . . . .	387
BDO Binder (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	425	Realis, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	388
Betam International S.A., Luxembourg . . . . .	422, 423	Rhocarts Investments S.A., Luxembourg . . . . .	391
Bifin S.A.H., Luxembourg . . . . .	423, 424	R.I.E., Luxembourg . . . . .	391
Boucherie-Charcuterie Friture-Sack Buhin, S.à r.l., Bettembourg . . . . .	402	Royal Plaza, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	392
Boval S.A., Luxembourg . . . . .	424	R.R.I. S.A., Luxembourg . . . . .	391
Brand Ladenbau, S.à r.l., Mersch . . . . .	424	R.T.T. Luxembourg, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	393
Brecher Luxembourg & Deutschland, GmbH, Niederanven . . . . .	424	Sanyo Kleinwort Spain Fund Management S.A., Luxembourg . . . . .	394
B4, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	420	Schlesserei Mendel, S.à r.l., Niederanven . . . . .	392, 393
Bureau Economique, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	426	Schop Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	391
Cargolux Airlines International S.A., Luxembourg . . . . .	426	S.D.F. Diamonds, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	393
C.E.D., Compagnie d'Études et de Développement S.A., Luxembourg . . . . .	426, 427	Seffipar S.A., Luxembourg . . . . .	392
Chalet Au Gourmet, S.à r.l., Differdange . . . . .	425	Selection Line Voice Mail Systems, S.à r.l., Tétange . . . . .	413
Chatel Holding S.A., Luxembourg . . . . .	427	Sepi & Partners Building Investment Overseas S.A., Luxembourg . . . . .	393
Chris Craft S.A., Luxembourg . . . . .	428	Sobepart S.A., Luxembourg . . . . .	393
C.I.C. Euroleaders, Sicav, Luxembourg . . . . .	428	Société Générale de Soudure Graas, S.à r.l., Pétange . . . . .	394
Clarina Holding S.A., Luxembourg . . . . .	400	Sofidel S.A., Luxembourg . . . . .	396
Colfin S.A., Luxembourg . . . . .	429, 430	Sofraco S.A., Luxembourg . . . . .	394, 395
Compagnie Européenne de Participations et d'Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	430	Solugerim, S.à r.l., Tétange . . . . .	399
Construction Promotion et Engineering S.A., Luxembourg . . . . .	416, 417	Star Property Holding S.A., Luxembourg . . . . .	395
Creative Art Collection, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .	431	Supermarché Antony, S.à r.l., Mersch . . . . .	395
Czeck Engineering and Architecture Holding S.A., Luxembourg . . . . .	431	Tec-Con, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	399
(DBIM), DB Investment Management S.A., Luxembg . . . . .	431	Thaler S.A., Luxembourg . . . . .	395
Dianalux, S.à r.l., Dudelange . . . . .	430	Themalux S.A., Luxembourg . . . . .	399
D 4 S.A., Luxembourg . . . . .	404	Thiefels et Bourg S.A., Mersch . . . . .	399
Dumenil Frères S.A., Luxembourg . . . . .	432	TPA Lux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	399
Dursey, S.à r.l., Schifflange . . . . .	432	Transfilux S.A., Luxembourg . . . . .	388
EBC Energy Building Control S.A., Luxembourg . . . . .	431	Troland S.A., Luxembourg . . . . .	400
Ekkamlux Holding AG, Luxembourg . . . . .	432	Unirec S.A., Luxembourg . . . . .	401
En Härz fir d'Tchernobyl Kanner, A.s.b.l., Mersch . . . . .	415	Value Partners S.A.H., Luxembourg . . . . .	396, 398
Européenne de Comptabilité et de Communication E.C.C. S.A., Luxembourg . . . . .	406	Vertriebinvestitionsgesellschaft S.A.H., Luxembourg . . . . .	400
G.F. Invest S.A., Luxembourg . . . . .	428, 429	Vestimenta S.A., Larochette . . . . .	400
(The) Hedge Fund (£), Sicav, Luxembourg . . . . .	398	Vitalogie S.A., Luxembourg . . . . .	403
Louis XIV S.A.H., Luxembourg . . . . .	411	Wadesda Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	404
Parteuosa S.A., Luxembourg . . . . .	386	Waldofin S.A., Luxembourg . . . . .	415
		Warwick Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	416
		Wellfin S.A., Luxembourg . . . . .	413
		Western Development Corporation, Luxembg . . . . .	418, 419
		West Fields Consolidated S.A., Luxembourg . . . . .	419
		Ziegler Luxembourg S.A., Bertrange . . . . .	401, 402



**PLASTIC INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 43.433.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 1995, vol. 473, fol. 35, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

A l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 1995 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour, les organes de la société sont les suivants:

*Conseil d'administration*

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, président;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Leudelange;
- Monsieur Giuseppe Rabaoli, administrateur de sociétés, demeurant à Brescia, Italie.

*Commissaire aux comptes*

- LUXREVISION, S.à r.l., 28, rue Henri VII, Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1998.

Le siège de la société est transféré au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1995.

Signature.

(36334/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

---

**POINTE ALLEGRE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 31.356.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 49, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(36335/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

---

**QUALITY CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6941 Niederanven, rue de Münsbach.  
R. C. Luxembourg B 41.463.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1995, vol. 470, fol. 82, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Signature.

(36341/753/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

---

**QUALITY CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6941 Niederanven, rue de Münsbach.  
R. C. Luxembourg B 41.463.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1995, vol. 470, fol. 82, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Signature.

(36342/753/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

---

**QUALITY CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6941 Niederanven, rue de Münsbach.  
R. C. Luxembourg B 41.463.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1995, vol. 470, fol. 82, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Signature.

(36343/753/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

---

**PRO DIELTCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 17 octobre 1995, vol. 255, fol. 66, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(36338/561/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**PROFIN HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 23.103.

Le bilan au 30 juin 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 44, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

*Pour PROFIN HOLDING**Société Anonyme*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(36339/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**PROMOPRO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 41.855.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 49, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(36340/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**REALIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 11, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 9.206.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1995.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER &amp; CIE

Signature

(36344/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**TRANSFILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 19.252.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le seize octobre, à Luxembourg, au siège de la société, ci-après désignée.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée TRANSFILUX S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 19.252, ayant son siège social à Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

Ladite société a été constituée par acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 142 du 28 juin 1982; les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu par-devant le notaire instrumentaire en date du 24 mai 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 318 du 7 novembre 1989.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel-Louis Deleau, directeur financier, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Jean Dumont, employé privé, demeurant à Arlon (B).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Madame Carine Ravert, employée privée, demeurant à Arlon (B).

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que les vingt et un mille (21.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentatives de l'intégralité du capital social de quatre-vingt-trois millions sept cent mille francs luxembourgeois (LUF 83.700.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

II.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1) Réduction du capital souscrit jusqu'à concurrence de quatorze millions quatre cent mille francs luxembourgeois (LUF 14.400.000,-) pour ramener le capital social souscrit de la société de quatre-vingt-trois millions sept cent mille francs luxembourgeois (LUF 83.700.000,-) à soixante-neuf millions trois cent mille francs luxembourgeois (LUF 69.300.000,-) par l'absorption de pertes réalisées par la société, jusqu'à concurrence de quatorze millions quatre cent mille francs luxembourgeois (LUF 14.400.000,-) par la réduction du pair comptable des actions en circulation.

2) Augmentation du capital social souscrit de la société d'un montant de deux cent quarante millions sept cent mille francs luxembourgeois (LUF 240.700.000,-) pour porter le capital social, réduit précédemment au montant de soixante-neuf millions trois cent mille francs luxembourgeois (LUF 69.300.000,-), à trois cent dix millions de francs luxembourgeois (LUF 310.000.000,-), par la création et l'émission de soixante-douze mille neuf cent quarante (72.940) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à souscrire au pair comptable par les anciens actionnaires.

3) Suppression d'une partie du droit de souscription préférentiel d'un ancien actionnaire par rapport à l'augmentation de capital sub 2, sur le vu de la renonciation expresse de cet actionnaire à son droit de souscription préférentiel.

4) Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

5) Divers.

Ensuite l'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité et séparément, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de quatorze millions quatre cent mille francs luxembourgeois (LUF 14.400.000,-), pour ramener le capital souscrit de la société de quatre-vingt-trois millions sept cent mille francs luxembourgeois (LUF 83.700.000,-) à soixante-neuf millions trois cent mille francs luxembourgeois (LUF 69.300.000,-) par l'absorption de pertes réalisées par la société, jusqu'à concurrence de quatorze millions quatre cent mille francs luxembourgeois (LUF 14.400.000,-) par la réduction du pair comptable des actions en circulation.

La preuve de la réalisation des pertes a été apportée au notaire instrumentaire sur le vu des documents comptables dont copies demeureront annexées au présent acte, avec lequel elles seront soumises aux formalités de timbre et de l'enregistrement.

#### *Seconde résolution*

L'assemblée des actionnaires décide ensuite d'augmenter le capital social de la société d'un montant de deux cent quarante millions sept cent mille francs luxembourgeois (LUF 240.700.000,-) afin de porter le capital social, réduit lors de la résolution précédente à soixante-neuf millions trois cent mille francs luxembourgeois (LUF 69.300.000,-), au montant de trois cent dix millions de francs luxembourgeois (LUF 310.000.000,-), par la création et l'émission de soixante-douze mille neuf cent quarante (72.940) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

#### *Troisième résolution*

Le droit de souscription préférentiel de l'actionnaire SOCFINASIA, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1650 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Deleau,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 octobre 1995,

par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, est supprimé, à l'unanimité de tous les actionnaires concernés, sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire concerné, donnée le 16 octobre 1995 à Luxembourg,

laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

##### *Souscription*

Et à l'instant sont intervenus Monsieur Deleau, préqualifié, agissant pour les sociétés ci-après désignées 1, 2, 3 et 6 et Madame Carine Ravert, préqualifiée, agissant pour les sociétés 4 et 5 ci-après, le ou les comparants,

lequels comparants, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société TRANSFILUX S.A. et ont déclaré vouloir souscrire au nom et pour le compte:

1.- de la société SOCFINASIA, préqualifiée, trente-deux mille trois cent quarante et une actions . . . . .	32.341
agissant en sa qualité de mandataire spécial de la Société, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 octobre 1995	
2.- de la société SENNAH, de droit britannique, ayant son siège social à Guernsey (Channel Island), six mille six cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	6.699
agissant en sa qualité de mandataire spécial de la Société, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 octobre 1995	
3.- de la société NEW AFRICAN, de droit britannique, ayant son siège social à Guernsey (Channel Island), quatre mille actions . . . . .	4.000
agissant en sa qualité de mandataire spécial de la Société, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 octobre 1995	
4.- de la société SOCFINAL, de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg, huit mille cinq cents actions . . . . .	8.500
agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la Société, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 octobre 1995	
5.- de la société SELANGOR HOLDING, de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg, seize mille cents actions . . . . .	16.100
agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la Société, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 octobre 1995	
6.- de la société INTERCULTURES, de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, cinq mille trois cents actions . . . . .	5.300
agissant en sa qualité de mandataire spécial de la Société, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 octobre 1995,	

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

L'assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des actions nouvelles.

#### *Libération*

Lequel intervenant, Monsieur Deleau, préqualifié, agissant pour le compte des sociétés prénommées, a libéré intégralement la souscription des soixante-douze mille neuf cent quarante (72.940) actions nouvelles au pair, soit au total deux cent quarante millions sept cent mille francs luxembourgeois (LUF 240.700.000,-), au moyen de paiements en espèces. Ce montant total est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Cinquième résolution*

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'assemblée acceptant expressément le pair des actions représentatives du capital social, décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

#### **En langue française:**

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent dix millions de francs luxembourgeois (LUF 310.000.000.-), représenté par quatre-vingt-treize mille neuf cent quarante (93.940) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

#### **En langue anglaise:**

«**Art. 5.** The corporate capital is set at three hundred and ten million Luxembourg francs (310.000.000.-), represented by ninety-three thousand nine hundred and forty (93,940) shares without designation of a par value, fully paid in.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué sans nul préjudice à la somme de 2.555.644,-LUF.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Ravert, J. Dumont, D.-L. Deleau, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 octobre 1995, vol. 820, fol. 13, case 7. – Reçu 2.407.000 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 novembre 1995.

J. Delvaux.

(36390/208/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.



**ROYAL PLAZA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 20, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 46.551.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1995, vol. 470, fol. 82, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Signatures.

(36351/753/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

---

**ROYAL PLAZA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 20, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 46.551.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1995, vol. 470, fol. 82, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Signatures.

(36352/753/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

---

**ROYAL PLAZA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 20, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 46.551.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1995, vol. 470, fol. 82, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Signatures.

(36353/753/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

---

**SEFIPAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 28.854.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 16 octobre 1995 que Monsieur Henri Grisius a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 9 novembre 1995.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 43, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36365/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

---

**SCHLESSEREI MENDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6940 Niederanven, 184, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 38.098.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1995, vol. 470, fol. 65, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Signature.

(36359/753/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

---

**SCHLESSEREI MENDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6940 Niederanven, 184, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 38.098.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1995, vol. 470, fol. 65, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Signature.

(36360/753/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

---

**SCHLESSEREI MENDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6940 Niederanven, 184, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 38.098.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1995, vol. 470, fol. 65, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Signature.

(36361/753/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**SCHLESSEREI MENDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6940 Niederanven, 184, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 38.098.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1995, vol. 470, fol. 65, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Signature.

(36362/753/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**R.T.T. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 7, rue Michel Rodange.  
R. C. Luxembourg B 47.262.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(36355/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**SOBEPART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.944.

Le bilan au 30 novembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

SOBEPART S.A., Société Anonyme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(36367/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**S.D.F. DIAMONDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 43, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 22.872.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(36364/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**SEPI & PARTNERS BUILDING INVESTMENT OVERSEAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 43.880.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 1995, vol. 473, fol. 35, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1995.

Signature.

(36366/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**SANYO KLEINWORT SPAIN FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 27.852.

*Extract of the Resolutions taken by the Board of Directors by circular way effective 1st September, 1995*

It is resolved:

- to accept the resignation of Mr Colin Charles Maltby as Chairman and Director and Mr Masayoshi Katsuta as Director of the Company;
- to co-opt Mrs Lesley M.S. Knox, Director of KLEINWORT BENSON INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, London, as Chairman and Director in replacement of Mr Colin Charles Maltby, resigning;
- to co-opt Mr Shigeru Yamada, President and Chief Executive of KLEINWORT BENSON INVESTMENT MANAGEMENT KK, Tokyo, as Director in replacement of Mr Masayoshi Katsuta, resigning;
- Mrs Lesley M.S. Knox and Mr Shigeru Yamada will terminate their predecessors' mandates which will expire at the Annual General Meeting of Shareholders of 1996;
- the co-option of Mrs Lesley M.S. Knox and Mr Shigeru Yamada will be submitted to the forthcoming General Meeting of Shareholders for ratification.

Certified true extract

For SANYO KLEINWORT SPAIN FUND MANAGEMENT S.A.

KREDIETRUST

C. Lamesch

J.-P. Gomez

Chef de Service

Chef de Service

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36356/526/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**SOCIETE GENERALE DE SOUDURE GRAAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 44.840.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1995.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER &amp; CIE

Signature

(36369/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**SOFRACO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 17.584.

Le bilan au 31 mars 1991, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1995, vol. 473, fol. 37, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1995.

Pour SOFRACO S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Kettmann

(36373/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**SOFRACO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 17.584.

Le bilan au 31 mars 1992, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1995, vol. 473, fol. 37, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1995.

Pour SOFRACO S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Kettmann

(36374/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**SOFRACO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 17.584.

Le bilan au 31 mars 1993, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1995, vol. 473, fol. 37, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 novembre 1995.

*Pour SOFRACO S.A.*

*Société Anonyme*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Kettmann

(36375/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**SOFRACO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 17.584.

Le bilan au 31 mars 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1995, vol. 473, fol. 37, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 novembre 1995.

*Pour SOFRACO S.A.*

*Société Anonyme*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Kettmann

(36376/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**STAR PROPERTY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 37.523.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 43, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Signature.

(36381/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**SUPERMARCHE ANTONY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7560 Mersch, Centre Marisca.  
R. C. Luxembourg B 37.204.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 février 1995.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(36383/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**THALER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 28.005.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1995, vol. 473, fol. 37, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 novembre 1995.

*Pour THALER S.A.*

*Société Anonyme*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Kettmann

(36385/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**SOFIDEL, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 38.903.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 1995, vol. 473, fol. 43, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 8 novembre 1995*

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1995:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Leudelange, Président,
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1995:

- Monsieur René Meiers, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Signature.

(36372/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**VALUE PARTNERS S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 44.752.

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the seventeenth of October.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the holding company established in Luxembourg under the denomination of VALUE PARTNERS S.A., R. C. Number B 44.752, with its principal office in Luxembourg, incorporated before the undersigned notary on July 26th, 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 493 of October 20th, 1993.

The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary on May 30th, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 419 of August 31st, 1995.

The meeting begins at three thirty p.m., Mrs Isabelle S. Galera, company director, residing in Walferdange, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting, Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer, Mr David B. Begbie, company director, residing in Dalheim.

The chairman then states that:

I. It appears from an attendance list, established and certified by the members of the bureau, that the two thousand seven hundred and fifty shares of a par value of one thousand Luxembourg francs each, representing the total capital of two million seven hundred and fifty thousand Luxembourg francs are duly represented at this meeting which is regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereafter reproduced, all the shareholders or their proxy holders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1.- Increase of the corporate capital so as to raise it from LUF 2,750,000.- to LUF 15,000,000.- by the issue of 12,250 new shares of a par value of LUF 1,000.- each, all fully paid in.

Subscription to the new shares.

2.- Subsequent amendment of the Articles of Incorporation.

Having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The general meeting resolved to increase the share capital by twelve million two hundred and fifty thousand (12,250,000.-) Luxembourg francs to raise it from two million seven hundred and fifty thousand (2,750,000.-) Luxembourg francs to fifteen million (15,000,000.-) Luxembourg francs by the creation and issue of twelve thousand two hundred and fifty (12,250) additional shares having a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs each.

The new shares have been subscribed to and fully paid up in cash, as follows:

- six thousand one hundred and twenty-five (6,125) shares by WENHAM LIMITED, a company with registered office in Douglas, Isle of Man,

here represented by Mrs Isabelle S. Galera, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, dated October 4th, 1995,

- six thousand one hundred and twenty-five (6,125) shares by WEDEL HOLDINGS S.A., a company with registered office in Tortola (British Virgin Islands),

here represented by Mr David B. Begbie, prenamed,  
by virtue of a proxy given in Luxembourg, dated October 4th, 1995,  
said proxies, after signature ne varietur by the appearers and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

It has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it that the amount of twelve million two hundred and fifty thousand (12,250,000.-) Luxembourg francs is as of now available to the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the first paragraph of Article 3 is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 3. First paragraph.** The corporate capital is set at fifteen million (15,000,000.-) Luxembourg francs, divided into fifteen thousand (15,000) shares with a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs each, all fully paid up in cash.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated approximately at one hundred and eighty thousand (180,000.-) francs.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was terminated at four p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de VALUE PARTNERS S.A., R. C. B numéro 44.752, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 juillet 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 493 du 20 octobre 1993.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 30 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 419 du 31 août 1995.

La séance est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Madame Isabelle S. Galera, administrateur de sociétés, demeurant à Walferdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur David B. Begbie, administrateur de sociétés, demeurant à Dalheim.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les deux mille sept cent cinquante actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois chacune, représentant la totalité du capital social de deux millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois, sont représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1.- Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de LUF 2.750.000,- à LUF 15.000.000,- par l'émission de 12.250 nouvelles actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune, libérées intégralement en espèces.

Souscription des nouvelles actions.

2.- Modification afférente des statuts.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée et en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze millions deux cent cinquante mille (12.250.000,-) francs luxembourgeois pour le porter de deux millions sept cent cinquante mille (2.750.000,-) francs luxembourgeois à quinze millions (15.000.000,-) de francs luxembourgeois par la création et l'émission de douze mille deux cent cinquante (12.250) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Les nouvelles actions ont été souscrites et entièrement libérées en espèces de la manière suivante:

- six mille cent vingt-cinq (6.125) actions par WENHAM LIMITED, une société avec siège social à Douglas, Ile de Man, ici représentée par Madame Isabelle S. Galera, préqualifiée,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 4 octobre 1995,

- et six mille cent vingt-cinq (6.125) actions par WEDEL HOLDINGS S.A., une société avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur David B. Begbie, préqualifiée,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 4 octobre 1995,  
lesquelles procurations, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le constate expressément, que le montant de douze millions deux cent cinquante mille (12.250.000,-) francs luxembourgeois est, dès à présent, à la libre disposition de la société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à quinze millions (15.000.000,-) de francs luxembourgeois, divisé en quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement libérées en espèces.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à cent quatre-vingt mille (180.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à seize heures.  
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.  
Signé: I.S. Galera, R. Thill, D.B. Begbie, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1995, vol. 86S, fol. 89, case 2. – Reçu 122.500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 1995.

A. Schwachtgen.

(36395/230/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**VALUE PARTNERS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 44.752.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 17 octobre 1995, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

A. Schwachtgen.

(36396/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**THE HEDGE FUND (£), SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 40.694.

*Extract of the resolutions taken by the Board of Directors by circular way effective 4 October, 1995*

The resignation of Messrs Barry Lionel Ching and Pierre Daniel Dupont as Directors of the SICAV is accepted.

Mr Alan Alexander Wilson is co-opted as a Director of the SICAV in replacement of Mr Barry Lionel Ching.

Mr Wilson terminates the mandate of Mr Ching which will expire at the Annual General Meeting of 12 February, 1996.

The co-option of Mr Wilson will be ratified at the next General Meeting of shareholders.

Mr Pierre Daniel Dupont is not replaced by another Director.

*Extract of the resolutions taken by the Board of Directors by circular way effective 5 October, 1995*

The resignation of Mr Urs Mettler as Chairman and as Director of the SICAV is accepted.

Mr Jim Roberts is co-opted as a Director in replacement of Mr Urs Mettler.

Mr Roberts terminates the mandate of Mr Mettler which will expire at the Annual General Meeting of 12 February, 1996.

The co-option of Mr Mettler as a Director will be ratified at the next General Meeting of shareholders.

Mr Alan Alexander Wilson as Chairman of the Board in replacement of Mr Urs Mettler.

Certified true extracts

On behalf of THE HEDGE FUND (£)

J. Vanden Bussche

Director

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(36386/526/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**SOLUGERIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Tétange.

Constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 154 du 21 avril 1994.

**EXTRAIT**

Il résulte d'un acte de cession de parts reçu par le notaire Francis Kessler, résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 7 novembre 1995, que le capital social de cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent parts sociales (100) d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,-), est réparti comme suit:

1. Monsieur Marco Junckel, agent public, demeurant à L-3761 Tétange, 34, rue Thomas Byrne, vingt-cinq parts sociales .....	25
2. Monsieur Alain Junckel, employé privé, demeurant à L-3713 Rumelange, 2, rue J.P. Bausch, vingt-cinq parts sociales .....	25
3. Madame Mathilde Fritsch, vendeuse, épouse de Monsieur Marco Junckel, demeurant à L-3761 Tétange, 34, rue Thomas Byrne, cinquante parts sociales .....	50
Total: cent parts sociales .....	100

Pour expédition conforme, délivré à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 1995. F. Kessler.  
(36377/219/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**TEC-CON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 45.028.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1995.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(36384/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**THEMALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 26.099.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

THEMALUX S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(36387/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**THIEFELS ET BOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 24, rue de la Gare.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 17 octobre 1995, vol. 255, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(36388/561/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**TPA LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 45.544.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1995.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(36389/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**TROLAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 23.782.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

*Le Conseil d'Administration*  
*Signatures*

*Deux Administrateurs*

(36391/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**TROLAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 23.782.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Annuelle du 14 août 1995*

La cooptation de Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, demeurant à Mersch, en remplacement de Monsieur Marcel Urbing, démissionnaire, est ratifiée.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

*Signatures*

*Deux Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(36392/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**VERTRIEBINVESTITIONSGESELLSCHAFT, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 24.233.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 50, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VERTRIEBINVESTITIONSGESELLSCHAFT

*Signatures*

*Deux Administrateurs*

(36397/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**VESTIMENTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7625 Larochette, 7, rue Scheerbach.  
R. C. Luxembourg B 3.722.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1995.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

*Signature*

(36400/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**CLARINA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 39.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994 et les autres documents y rattachés, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 473, fol. 33, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 1995.

*Pour CLARINA HOLDING S.A.*  
*CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.*

*P. Harr*

*P. van de Berg*

*Direction*

*Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 473, fol. 53, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(36457/020/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**UNIREC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 18.960.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 novembre 1995.

UNIREC S.A.  
Signatures  
Deux Administrateurs

(36393/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**UNIREC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 18.960.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 mai 1995*

Le mandat d'Administrateur de Madame Françoise Stamet, maître en droit, L-Bertrange, et de Messieurs Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, L-Howald, et François Mesenburg, employé privé, L-Biwer, et le mandat du Commissaire aux Comptes, FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 1996.

Luxembourg, le 26 mai 1995.

Certifié sincère et conforme  
UNIREC S.A.  
Signatures  
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36394/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**ZIEGLER LUXEMBOURG, Société Anonyme,  
(anc. ZIEGLER-BINTZ S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.  
R. C. Luxembourg B 38.702.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée ZIEGLER-BINTZ S.A., ayant son siège social à L-8055 Bertrange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 38.702.

Ladite société a été constituée par acte du notaire soussigné, en date du 20 novembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 186 du 7 mai 1992 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire, en date du 13 août 1992 (transfert de siège), publié au Mémorial C, numéro 589 du 12 décembre 1992, en date du 2 juillet 1993 (transfert de siège), publié au Mémorial C, numéro 476 du 13 octobre 1993, et pour la dernière fois en date du 6 septembre 1994 (changement de dénomination et augmentation du capital) publié au Mémorial C numéro 550 du 31 décembre 1994.

Ladite société a un capital social actuel de 10.000.000,- LUF (dix millions de francs luxembourgeois), représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marcel Vandewalle, Finance and Administration Manager, demeurant à Hobscheid.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Jacques Castel, avocat, demeurant à Schuttrange.

Il appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Thierry Ernst, directeur de société, demeurant à Altwies.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 10.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social de 10.000.000,- LUF sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de la dénomination de ZIEGLER-BINTZ S.A. en celle de ZIEGLER LUXEMBOURG et modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Par les présents statuts, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ZIEGLER LUXEMBOURG.»

2) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée des actionnaires décide de changer la dénomination de la société de ZIEGLER-BINTZ S.A., en celle de ZIEGLER LUXEMBOURG et décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Par les présents statuts, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ZIEGLER LUXEMBOURG.»

*Clôture de l'assemblée*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Vandewalle, J. Castel, T. Ernst, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 1995, vol. 820, fol. 24, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 1995.

J. Delvaux.

(36412/208/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**ZIEGLER LUXEMBOURG, Société Anonyme,  
(anc. ZIEGLER-BINTZ S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 38.702.

Statuts coordonnés suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 octobre 1995, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 1995.

J. Delvaux.

(36413/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**BOUCHERIE-CHARCUTERIE FRITURE-SACK BUHIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bettembourg, 29A, rue Klensch.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Guy Buhin, boucher, demeurant à B-5780 Messancy, 130, route d'Arlon;

2.- Madame Edite Santos Monteiro, commerçante, demeurant à F-Maizières-les-Metz, 20, avenue des Nations.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de BOUCHERIE-CHARCUTERIE FRITURE-SNACK BUHIN, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une boucherie avec la vente d'articles de la branche et l'exploitation d'une friture avec snacks, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1995.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Guy Buhin, prédit	60 parts
- Madame Edite Santos Monteiro, prédite	40 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour-cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à quarante mille francs (40.000,-).

#### *Assemblée Générale*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à Bettembourg, 29A, rue Klensch,
- Est nommé gérant technique, Monsieur Guy Buhin, prédit,
- Est nommé gérante administrative, Madame Edite Santos Monteiro, prédite.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Santos Monteiro, G. Buhin, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 1995, vol. 819, fol. 33, case 8. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 13 novembre 1995.

C. Doerner.

(36414/209/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

#### **VITALOGIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 57, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 19.228.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1995.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(36401/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

#### **VITALOGIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 57, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 19.228.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1995.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(36402/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**WAESDA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 27.275.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

WAESDA LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(36403/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**WAESDA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 27.275.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 mai 1995*

Le mandat de Messieurs Robert Colette, dirigeant d'entreprises, B-Bruxelles, et Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé hautes études fiscales, L-Howald, et Madame Françoise Stamet, maître en droit, I-Bertrange, Administrateurs, est reconduit pour une nouvelle période statutaires de deux ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

Le mandat de FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg, Commissaire aux Comptes, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de deux ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

Luxembourg, le 16 mai 1995.

Certifié sincère et conforme  
WAESDA LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36404/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**D 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1) La société anonyme CREACTION INTERNATIONALE S.A., avec siège social à Luxembourg, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jean-Paul Henry, économiste, demeurant à L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance;
- 2) Madame Monique Lambinet, épouse de Monsieur Jacques Tilman, demeurant à Villers-le-Temple (Nandrin) 47, Les Marlières.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège Social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de D 4 S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'industrial design et en particulier, la conception, la création, le développement, et la commercialisation d'objets et mobiliers contemporains, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Les actionnaires s'accordent en cas de cession un droit de préemption réciproque.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

### **Titre V.- Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin et pour la première fois en 1997.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commencera le 1<sup>er</sup> janvier et finira le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1996.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

La société anonyme CREATION INTERNATIONALE S.A., prédite	625 actions
Madame Monique Tilman-Lambinet, prédite	625 actions
Total: mille deux cent cinquante	1.250 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Jacques Tilman, designer industriel, demeurant à Villers-le-Temple, 143, Les Marlières,

- Madame Monique Tilman-Lambinet, prédiète,

- Monsieur Jean-Paul Henry, prédiète.

Est nommé Administrateur-Délégué, Monsieur Jacques Tilman, prédiète, qui peut, par sa seule signature, engager la Société pour tout montant ne dépassant pas la somme d'un million de francs luxembourgeois (LUF 1.000.000,-).

Pour tout montant dépassant la somme d'un million de francs luxembourgeois (LUF 1.000.000,-), la cosignature de l'administrateur, Monsieur Jean-Paul Henry, est requise.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Dufays, ingénieur industriel, demeurant B-Libin, rue Fonds de Veaux.

4.- Le siège social de la société est établi à L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Lambinet, J.-P. Henry. C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 octobre 1995, vol. 819, fol. 32, case 9. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 13 novembre 1995.

C. Doerner.

(36415/209/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**EUROPEENNE DE COMPTABILITE ET DE COMMUNICATION E.C.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Philip Croshaw, demeurant à Sark (Channel Islands),  
ici représenté par Mademoiselle Maria Monteiro, employée privée, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 octobre 1995;

2) Madame Belinda Croshaw, demeurant à Sark (Channel Islands),  
ici représentée par Mademoiselle Nicole Zillgen, employée privée, demeurant à Trèves (Allemagne),  
en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 octobre 1995,

lesquelles deux prédiètes procurations, après avoir été paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre Ier. Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EUROPEENNE DE COMPTABILITE ET DE COMMUNICATION E.C.C. S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la tenue de livres comptables, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

### **Titre V.- Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 28 mars de chaque année à 11.00 heures du matin et pour la première fois en 1996.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI.- Année Sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commencera le 1<sup>er</sup> janvier et finira le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1995.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

*Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Monsieur Philip Croshaw, prèdit . . . . .	1.249 actions
Madame Belinda Croshaw, prèdite . . . . .	<u>1 action</u>
Total: mille deux cent cinquante . . . . .	1.250 actions

Toutes les actions ont été intègralement libèrèes, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) se trouve dès à prèsent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifiè au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constatè que les conditions exigèes par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évaluè le montant des frais, dèpenses, rèmeunèrations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-).

*Assemblée gènèrale extraordinaire*

Les comparants prèqualifiès, reprèsentant l'intègralitiè du capital souscrit et se considèrant comme dûment convoquès, se sont ensuite constituès en assemblèe gènèrale extraordinaire.

Après avoir constatè que la prèsentè assemblèe ètait règulièrement constituèe, ils ont pris, à l'unanimitè des voix, les rèsolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixè à 3 et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommès administrateurs:

- Monsieur Robert Roth, administrateur de sociétés, demeurant à Audun-le-Tiche (France),
- Monsieur Percy James Williams, administrateur de sociétés, demeurant à Sark (Iles Anglo-Normandes),
- Monsieur Paul Joseph Williams, administrateur de sociétés, demeurant à Sark (Iles Anglo-Normandes).

3.- Est appelèe aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société BUSINESS AND FINANCE ENGINEERING LIMITED, avec siège social à Dublin.

4.- Le siège social de la société est ètabli à L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.

Dont acte, fait et passè à Luxembourg, date qu'en tète des prèsentès.

Et après lecture faite et interprètation donnèe aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prènom usuel, ètat et demeure, ils ont tous signè le prèsent acte avec le notaire.

Signè: P. Croshaw, M. Monteiro, C Doerner.

Enregistrè à Esch-sur-Alzette, le 26 octobre 1995, vol. 819, fol. 33, case 2. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signè): M. Ries.

Pour expèdition conforme, dèlivrèe à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociètès et Associations.

Bettembourg, le 13 novembre 1995.

C. Doerner.

(36416/209/136) Dèposè au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**PLETOR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le huit novembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de rèsidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- KREDIETRUST S.A., société anonyme, ayant son siège à Luxembourg, 11, rue Aldringen, ici reprèsentèe par Madame Betty Prudhomme, employèe privèe, demeurant à B-Thiaumont, en vertu d'une procuration sous seing privè lui dèlivrèe à Luxembourg, le 26 octobre 1995;

2.- FINANCIERE ET IMMOBILIERE S.A., société anonyme, ayant son siège à Luxembourg, ici reprèsentèe par Madame Betty Prudhomme, prènommèe,

en vertu d'une procuration sous seing privè lui dèlivrèe à Luxembourg, le 26 octobre 1995;

lesquelles procurations, après avoir été paraphèes ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexèes au prèsent acte pour ètre soumises avec lui aux formalitès de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrètè, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durèe, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formè une société anonyme sous la dènomination de PLETOR HOLDING S.A.

Le siège social est ètabli à Luxembourg. Il peut ètre crèe par simple dècision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duchè de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des èvènements extraordinaires d'ordre politique, èconomique ou social, de nature à compromettre l'activitiè normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se

produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à seize millions de francs luxembourgeois (LUF 16.000.000,-), divisé en seize mille (16.000) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de quatre-vingt-quatre millions de francs luxembourgeois (LUF 84.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de seize millions de francs luxembourgeois (LUF 16.000.000,-) à cent millions de francs luxembourgeois (LUF 100.000.000,-), le cas échéant, par l'émission de quatre-vingt-quatre mille (84.000) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toutes émissions d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre II. Administration, surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Ils sont rééligibles.

## **Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société, régulièrement constituée, représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convoca-

tions pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elle ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de mars à quatorze heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignée par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

#### **Titre IV. Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

#### **Titre V. Disposition générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1996.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1997.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) KREDIETRUST S.A., prédésignée, quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	15.999
2) FINANCIERE ET IMMOBILIERE S.A., prédésignée, une action	1
Total: seize mille actions	16.000

Les actions ont été entièrement libérées:

- 1.- par l'apport de la société KREDIETRUST S.A., prédésignée, de dix-huit (18) actions de la société suisse GLOB TEXTILE-IMPEX A.G., ayant son siège à Cham,
- 2.- par le versement de la société FINANCIERE ET IMMOBILIERE S.A., prédésignée, d'un montant de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-). La preuve du versement du montant de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) a été fournie au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

L'apport fait l'objet d'un rapport délivré par la société HRT REVISION, S.à r.l, ayant son siège à L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur, en date du 24 octobre 1995, conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915, qui conclut comme suit:

##### *«Conclusion:*

Sur la base des contrôles effectués, la valeur totale de LUF 16.537.500,- des titres apportés à laquelle conduit le mode d'évaluation décrit ci-dessus correspond au moins à 15.999 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000 chacune, de PLETOR HOLDING S.A., à émettre en contrepartie.»

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

##### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux cent trente-deux mille francs luxembourgeois (LUF 232.000,-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblées générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes.

##### *Première résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

*Deuxième résolution*

Les nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

*Troisième résolution*

Sont nommés administrateurs:

- 1.- Monsieur Bob Faber, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,
- 2.- Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,
- 3.- Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange.

*Quatrième résolution*

Est nommée commissaire:

FIN-CONTROLE, société anonyme, Luxembourg.

*Cinquième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Prudhomme, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1995, vol. 87S, fol. 9, case 11. – Reçu 160.000 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

C. Hellinckx.

(36418/215/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**LOUIS XIV S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, société anonyme, avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, ici représentée par Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant à Luxembourg;
- 2) Monsieur Federigo Cannizzaro, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de LOUIS XIV S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois, cette mesure ne pourra pas avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, de souscription, ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par cession, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de billets et de tous autres titres de toute nature.

La société n'aura pas d'activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut néanmoins participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises financières, industrielles ou commerciales et elle peut leur fournir toute assistance moyennant prêts, garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toute forme et émettre des obligations.

En général, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Titre II.- Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois millions de francs (3.000.000,- LUF), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les termes et conditions prévus par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

### **Titre III.- Conseil d'administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que l'intérêt de la société le requiert. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires, sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Tous procès impliquant la société, tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra pas excéder six ans.

### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le trente septembre de chaque année à 10.00 heures et pour la première fois en 1997.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI.- Année sociale, Affectation des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commencera le premier janvier et finira le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commencera le jour de la constitution de la société et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, préqualifiée, deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	2.999
2) Monsieur Federigo Cannizzaro, préqualifié, une action . . . . .	<u>1</u>
Total: trois mille actions . . . . .	3.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des apports en espèces, de sorte que la somme de trois millions de francs (3.000.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire.

#### Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à soixante-quinze mille francs (75.000,- LUF).

#### Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

b) Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant à Luxembourg,

c) Monsieur Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, demeurant à Ans (Belgique).

3.- Est nommée commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, avec siège social à Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

4.- Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 1999.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Cannizzaro, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1995, vol. 86S, fol. 94, case 3. – Reçu 30.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1995.

P. Frieders.

(36417/212/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

#### **WELLFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 43.175.

#### *Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 octobre 1995*

Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, Differdange, est nommé fondé de pouvoir en remplacement de Monsieur Marcel Urbing avec effet au 20 avril 1995.

Monsieur Jean-Robert Bartolini a un pouvoir de signature individuelle.

Certifié sincère et conforme

WELLFIN S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36408/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

#### **SELECTION LINE VOICE MAIL SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3770 Tétange, 129, route Principale.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Guy Stemper, électro-installateur, demeurant à L-3770 Tétange, 129, route Principale,

2.- Monsieur Michel Greco, indépendant, demeurant à L-5880 Hesperange, 52, Cité um Schlass,

3.- Monsieur Jeannot Grethen, technicien diplômé, demeurant à L-8119 Bridel, 7A, rue Paul Binsfeld,

4.- Monsieur Luc Verlinde, indépendant, demeurant à B-8820 Torhout, 35D, Roeselaarseweg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de SELECTION LINE VOICE MAIL SYSTEMS, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Tétange.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet la vente de matériel électrique et électronique, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1995.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Guy Stemper, prèdit . . . . .	51 parts
- Monsieur Michel Greco, prèdit . . . . .	34 parts
- Monsieur Jeannot Grethen, prèdit . . . . .	10 parts
- Monsieur Luc Verlinde, prèdit . . . . .	5 parts
Total: cent parts sociales . . . . .	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à quarante mille francs (40.000,-).

#### *Assemblée Générale*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-3770 Tétange, 129, route Principale.

Est nommé gérant Monsieur Guy Stemper prèdit, qui peut engager valablement la société par sa signature conjointe avec celle de l'associé, Monsieur Michel Greco, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Stemper, L. Verlinde, J. Grethen, M. Greco, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 1995, vol. 819, fol. 35, case 5. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 13 novembre 1995.

C. Doerner.

(36419/209/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**WALDOFIN S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.972.

Le bilan au 30 novembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

WALDOFIN S.A.  
Société Anonyme

Signature                      Signature  
Administrateur                  Administrateur

(36405/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**WALDOFIN S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.972.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 12 avril 1994*

– La démission de Monsieur Jean-Paul Reiland, commissaire aux comptes, est acceptée, et FIN-CONTROLE S.A., Luxembourg, est nommée commissaire en son remplacement jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1996.

Certifié sincère et conforme

WALDOFIN S.A.  
Société Anonyme

Signature                      Signature  
Administrateur                  Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36406/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**EN HÄRZ FIR D'TCHERNOBYL KANNER, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-7525 Mersch, Chalet Mierscherbiërg, route de Colmar-Bërg.

Entre les soussignés:

Disevisécourt Léon, employé privé, de nationalité luxembourgeoise, Angelsgronn 18, L-8610 Buschrodt;

Frising Pierre, employé des P & T, de nationalité luxembourgeoise, 2, rue E. Tibessart, L-9136 Schieren;

Kamesch Michelle, sans profession, de nationalité luxembourgeoise, maison 16, L-9972 Lieler;

Kater Romain, employé CFL, de nationalité luxembourgeoise, 20, rue Jean Nicolas Schumacher, L-4907 Bascharage;

Rizzi Léon, ouvrier d'État, de nationalité luxembourgeoise, 54, rue Principale, L-9806 Hosingen;

Schaus Marcelle, sans profession, de nationalité luxembourgeoise, maison 1C, L-9954 Goedange;

Schütter Michel, ouvrier, de nationalité luxembourgeoise, maison 1, L-9833 Dorscheid;

Wagner André, employé CFL, de nationalité luxembourgeoise, 11, op der Heckt, L-9644 Dahl;

il a été convenue de constituer l'association ci-après:

**Chapitre 1<sup>er</sup>. Dénomination, But, Siège social, Durée**

1. L'association est dénommée EN HÄRZ FIR D'TCHERNOBYL KANNER, Association sans but lucratif.
2. Le but de l'association est de contribuer à une amélioration du sort des enfants victimes de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl notamment par l'accueil temporaire d'enfants au Grand-Duché de Luxembourg et par toute autre activité y afférente.
3. L'association a le droit de s'affilier ou de travailler en étroite collaboration avec d'autres associations nationales ou internationales ayant le même but.
4. Le siège social de l'association est fixé à Chalet Mierscherbiërg, route de Colmar-Bërg, L-7525 Mersch.
5. Elle est constituée pour une durée illimitée.
6. L'association est politiquement, idéologiquement ou religieusement neutre. Dans le cadre de l'association, les membres s'abstiennent de toute activité dans ces domaines.

**Chapitre 2. Les membres**

1. Peut devenir Membre de l'association, toute personne physique ou morale. Pour devenir membre, il faut adresser une demande au comité exécutif, accepter les statuts, payer la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale. Le comité admet ou refuse la candidature d'un nouveau membre. Le vote sur une candidature doit figurer à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale ordinaire et se fera à la majorité simple.

2. La qualité de membre se perd par démission écrite, par le non-paiement de la cotisation, par l'exclusion prononcée par l'assemblée générale pour des motifs graves, par violation des statuts et si le membre a eu des agissements contraires aux intérêts de l'association.

3. Le nombre des membres ne peut pas être inférieur à trois.

4. Le montant de la cotisation est fixée annuellement par l'assemblée générale à la majorité simple des membres présents, mais ne pourra pas dépasser 5.000,- LUF.

5. L'association est administrée par un comité exécutif composé au minimum de trois membres, le Président, le Secrétaire et le Trésorier, et au maximum d'un nombre illimité, pour une durée de deux années. Tous les membres sortants sont rééligibles. La distribution des charges se fera dans la première réunion de comité qui suit l'assemblée générale.

### Chapitre 3. Assemblée Générale

L'assemblée générale se réunit en session ordinaire une fois par an, au cours du mois de novembre. Les membres sont convoqués par écrit. Les convocations doivent être postées au moins sept jours francs avant la date à laquelle doit se tenir l'assemblée. La convocation doit contenir l'ordre du jour.

L'assemblée prend ses décisions à la majorité des membres présents. Tous les votes se font à main levée, sauf si un membre présent le demande autrement. L'assemblée désigne deux vérificateurs des comptes.

### Chapitre 4. Année sociale

L'année sociale commence le premier novembre et finit le trente et un octobre.

### Chapitre 5. Dispositions générales

Les dispositions générales du 21 avril 1928 sont applicables à tous les cas non prévus aux présents statuts et ceci notamment en ce qui concerne les modifications des statuts.

### Chapitre 6. Dissolution

En cas de dissolution de l'association prononcée par l'assemblée générale et cela obligatoirement à la majorité de deux tiers des membres présents, ou en cas de dissolution judiciaire, les biens de l'association seront affectés à la Fondation luxembourgeoise KRIIBSKRANK KANNER.

### Chapitre 7. Divers

1. Les livres de l'association sont tenus par le trésorier suivant les règles reconnues de la comptabilité.

2. L'association peut se donner un règlement intérieur qui oblige ses membres et ses organes.

Ainsi décidé et constaté par le présent acte ce jour, le 13 novembre 1995, à Mersch, par les membres fondateurs dont les signatures suivantes:

L. Disevisecourt	M. Kamesch	R. Kater	L. Rizzi
M. Schaus	M. Schütter	A. Wagner	P. Frising

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 473, fol. 52, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36420/000/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

### WARWICK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 21.767.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 473, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signature

(36407/003/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

### CONSTRUCTION PROMOTION ET ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 27.135.

Les comptes annuels au 31 août 1990, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 1995, vol. 473, fol. 15, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour CONSTRUCTION PROMOTION ET ENGINEERING S.A.

Signature

(36463/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

### CONSTRUCTION PROMOTION ET ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 27.135.

Les comptes annuels au 31 août 1992, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 1995, vol. 473, fol. 15, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour CONSTRUCTION PROMOTION ET ENGINEERING S.A.

Signature

(36464/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**CONSTRUCTION PROMOTION ET ENGINEERING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 27.135.

Les comptes annuels au 31 août 1993, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 1995, vol. 473, fol. 15, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour CONSTRUCTION PROMOTION ET ENGINEERING S.A.  
Signature

(36465/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**AEGON INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2099 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R. C. Luxembourg B 51.713.

## EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de AEGON INTERNATIONAL, SICAV prise en date du 22 septembre 1995, que Monsieur Willi Adam, demeurant en Allemagne, est désigné avec effet au 20 octobre 1995 en remplacement de Monsieur Matthias-Gabriel Kremer comme nouveau membre du Conseil d'Administration; Monsieur Adam terminera le mandat de Monsieur Kremer.

Lors de la même réunion du Conseil d'Administration, Monsieur Edgar Willem Koning, demeurant aux Pays-Bas, a été désigné comme président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 27 octobre 1995.

Pour extrait conforme  
M. Feider

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 1995, vol. 473, fol. 16, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36424/282/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**ACTIFIN S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
H. R. Luxemburg B 46.100.

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am siebenundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar, Paul Frieders, mit Amtssitz in Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft ACTIFIN S.A., mit Sitz in L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, statt. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 13. Dezember 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 96 vom 16. März 1994 und ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 46.100.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Benoît Duvieusart, Bankbeamter, wohnhaft in Roodt-sur-Syre, welcher Fräulein Nadine Thoma, Privatbeamte, wohnhaft in Oetrange, zum Sekretär bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler, Herrn Guy Fasbender, Privatbeamter, wohnhaft in Vlessart (B).

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterschrieben.

Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde, ne varietur paraphiert, beigegeben und mit derselben formalisiert.

II.- Da sämtliche eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um 2.750.000,- BEF, um dasselbe von seinem jetzigen Betrag von 1.250.000,- BEF auf 4.000.000,- BEF heraufzusetzen durch die Schaffung und Ausgabe von 2.750 neuen Aktien von je 1.000,- BEF Nennwert, welche voll in bar eingezahlt werden.

Zeichnung der neuen Aktien durch die Gesellschaft CREGELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz in Luxemburg.

2. Entsprechende Abänderung von Artikel 5 der Satzung.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um zwei Millionen siebenhundertfünfzigtausend belgische Franken (2.750.000,- BEF) zu erhöhen, um dasselbe von seinem jetzigen Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend Belgischen Franken (1.250.000,- BEF) auf vier Millionen belgische Franken (4.000.000,- BEF) heraufzusetzen durch die Schaffung und Ausgabe von zweitausendsiebenhundertfünfzig (2.750) neuen Aktien von je tausend belgischen Franken (1.000,- BEF) Nennwert.



**WESTERN DEVELOPMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 17.418.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 8 novembre 1994*

- Le mandat de MM. Carlo Schlessler, Bob Faber et Marcel Urbing, administrateurs, ainsi que le mandat de FIN-CONTROLE S.A., commissaire aux comptes, sont reconduits pour un nouveau terme statutaire de trois ans.
- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1997.

Certifié sincère et conforme  
WESTERN DEVELOPMENT CORPORATION S.A.  
Signature Signature  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36410/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**AMMBRECK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.  
R. C. Luxembourg B 45.017.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour AMMBRECK S.A.  
Signatures

(36426/017/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**AMMBRECK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.  
R. C. Luxembourg B 45.017.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 mars 1995*

Le mandat du commissaire aux comptes et du réviseur est prorogé pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1995.

Ratification de la cooptation de M. Carlo Schoup en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Paul Bilande, démissionnaire.

Nomination en tant qu'administrateur de Monsieur Carlo Schoup, qui accepte, pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1995; le mandat de MM. Marc Loesch et Jean-Michel Richard est reconduit pour la même période.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1995.

AMMBRECK S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 46, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36427/017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**WEST FIELDS CONSOLIDATED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 19.460.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 20 avril 1995*

Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange, a été cooptée Administrateur en remplacement de Monsieur Marcel Urbing dont elle terminera le mandat.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme  
WEST FIELDS CONSOLIDATED S.A.  
F. Fanti J.P. Reiland  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36411/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

**ART & FAÇADES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1133 Luxembourg, 17, rue des Ardennes.  
R. C. Luxembourg B 42.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 1995, vol. 473, fol. 42, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour ART & FAÇADES, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE CENTRALE  
DU LUXEMBOURG S.C.

(36430/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**AUTOMOBILE CONCEPT EUROPEEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 191, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 47.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 43, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour AUTOMOBILE CONCEPT EUROPEEN S.A.  
Signature

(36431/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**AUTOMOBILE CONCEPT EUROPEEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 191, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 47.920.

*Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 5 mai 1995*

**AFFECTATION DES RESULTATS**

L'exercice 1994 clôture avec un résultat négatif. L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de le reporter sur l'exercice en cours.

*Conseil d'administration*

- Monsieur Yves de Fraiteur, administrateur de sociétés, demeurant à Paris;
- Monsieur Christian Mariolle, administrateur de sociétés, demeurant à Paris;
- La société RENT A CAR S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 191, route de Longwy.

*Commissaire aux comptes*

La FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

Luxembourg, le 5 mai 1995.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 43, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36432/720/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**AZURINT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 47.420.

The balance sheet as at December 31, 1994, registered in Luxembourg on November 13, 1995, vol. 473, fol. 44, case 5, has been deposited at Trade Register of Luxembourg, on November 16, 1995.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, November 15, 1995.

For the company  
Signature

(36433/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**B4, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 29.995.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1995, vol. 471, fol. 102, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

(36434/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**BANQUE COGEBBA-GONET S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2633 Senningerberg, Airport Center, 5 Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 33.590.

## EXTRAIT

Par décision de cooptation du Conseil d'Administration en date du 20 septembre 1995 et suite à la démission pour raisons de convenance personnelle de Monsieur Roger Bailey, Monsieur Andrea Alessandro Del Bubba, sous-directeur de la COMPAGNIE DE GESTION ET DE BANQUE GONET S.A., demeurant 46, route de Founex, CH-1296 Coppet, Suisse, a été coopté comme administrateur.

Pour extrait en vue de sa publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36435/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**ARMURERIE PAUL MEYERS & CIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 40.400.

Les documents de clôture de l'année 1992, enregistrés à Mersch, le 3 novembre 1995, vol. 121, fol. 38, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, octobre 1995.

Pour ARMURERIE PAUL MEYERS & CIE S.A.  
FIDUCIAIRE N. AREND  
Signature

(36428/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**ARMURERIE PAUL MEYERS & CIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 40.400.

Les documents de clôture de l'année 1993, enregistrés à Mersch, le 3 novembre 1995, vol. 121, fol. 38, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, octobre 1995.

Pour ARMURERIE PAUL MEYERS & CIE S.A.  
FIDUCIAIRE N. AREND  
Signature

(36429/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**B.B.T. INTLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg.  
R. C. Luxembourg B 11.708.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le treize octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme B.B.T. INTLUX S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 7 février 1974, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 75 du 5 avril 1974 et dont les statuts furent modifiés suivant acte notarié du 27 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 470 du 24 décembre 1991, et suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 1<sup>er</sup> septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Recueil Spécial, numéro 541 du 23 décembre 1994.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Annick Leenaerts, employée privée, demeurant à B-Chantemelle,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Monique Putz, employée privée, demeurant à Bettel.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Irène Keilen, employée privée, demeurant à Moesdorf. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la société au 73, rue du Fort Neipperg à L-2230 Luxembourg.
2. Suppression des dispositions relatives aux commissaires aux comptes dans les statuts et modification afférente de l'article 14 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:  
«Les comptes annuels de la société seront vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par le conseil d'administration. Les réviseurs remettront leur rapport au conseil d'administration.»

3. Modification de l'article 13 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs qui, à l'égard des tiers, n'auront pas à justifier une décision préalable du conseil. Les actes de gestion journalière, ainsi que des actes déterminés pour lesquels un mandat spécial a été donné par le conseil d'administration, sont signés par le ou les administrateurs-délégués, directeurs, gérants ou autres agents dans la limite et dans les conditions de la délégation de pouvoir qui leur a été conférée.»

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 73, rue du Fort Neipperg à L-2230 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer les dispositions relatives aux commissaires aux comptes dans les statuts, de sorte que l'article 14 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** Les comptes annuels de la société seront vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par le conseil d'administration. Les réviseurs remettront leur rapport au conseil d'administration.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs qui, à l'égard des tiers, n'auront pas à justifier une décision préalable du conseil. Les actes de gestion journalière ainsi que des actes déterminés pour lesquels un mandat spécial a été donné par le conseil d'administration, sont signés par le ou les administrateurs-délégués, directeurs, gérants ou autres agents dans la limite et dans les conditions de la délégation de pouvoir qui leur a été conférée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Leenaerts, M. Putz, I. Keilen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 1995, vol. 86S, fol. 72, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 novembre 1995.

G. Lecuit.

(36436/220/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**B.B.T. INTLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 11.708.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 novembre 1995.

G. Lecuit.

(36437/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**BETAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 34.854.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Signatures.

(36440/017/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**BETAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 34.854.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 1994*

Le mandat des administrateurs, Messieurs Georges Krieger, Lex Thielen et Madame Carole Leitienne, et du commissaire aux comptes, la société REVISION ET CONSEILS ASSOCIES S.A., est prorogé pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1994.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1995.

BETAM INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 46, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36441/017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**BIFIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R. C. Luxembourg B 51.408.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BIFIN S.A., ayant son siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.408, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 juin 1995, publié au Recueil du Mémorial C, numéro 446 du 11 septembre 1995.

La séance est ouverte à 17.00 heures, sous la présidence de Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, demeurant à Ans (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

– Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, de souscription, ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par cession, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de billets et de tous autres titres de toute nature.

La société n'aura pas d'activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut néanmoins participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises financières, industrielles ou commerciales et elle peut leur fournir toute assistance moyennant prêts, garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toute forme et émettre des obligations.

En général, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

II. - Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement

III. - Il résulte de cette liste de présence que les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social de vingt-cinq milliards cinq cents millions de liras italiennes (25.500.000.000,- ITL) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. - Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. - Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix la résolution suivante, qui a été adoptée à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, de souscription, ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par cession, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de billets et de tous autres titres de toute nature.

La société n'aura pas d'activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut néanmoins participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises financières, industrielles ou commerciales et elle peut leur fournir toute assistance moyennant prêts, garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toute forme et émettre des obligations.

En général, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Kamarowsky, F. Cannizzaro, J.-M. Debaty, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1995, vol. 86S, fol. 88, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1995.

P. Frieders.

(36442/212/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**BIFIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.  
R. C. Luxembourg B 51.408.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1995.

P. Frieders.

(36443/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**BRAND LADENBAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 40.082.

Les documents de clôture de l'année 1993, enregistrés à Mersch, le 3 novembre 1995, vol. 121, fol. 38, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juillet 1995.

*Pour BRAND LADENBAU, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE N. AREND*

*Signature*

(36445/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**BRECHER LUXEMBURG & DEUTSCHLAND, GmbH,  
(anc. BROWN LENOX DEUTSCHLAND, GmbH).**

Siège social: L-6940 Niederanven, 188, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 30.887.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 1995, vol. 473, fol. 37, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1995.

*Signature.*

(36446/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**BOVAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 11.041.

Les bilans et comptes de pertes et profits au 31 décembre 1992 et au 31 décembre 1993, tels qu'approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de ce jour, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 473, fol. 53, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**AFFECTATION DES RESULTATS**

Les bénéfices des exercices 1992 et 1993 de USD 38.733.262,-, respectivement USD 8.519.331,-, sont répartis comme suit:

		1992	1993
Affectation à la réserve légale . . . . .	USD	85.000,-	///
Distribution de dividendes . . . . .	USD	1.000.000,-	USD 1.000.000,-
Report à nouveau . . . . .	USD	37.648.262,-	USD 7.519.331,-
Total: . . . . .	USD	38.733.262,-	USD 8.519.331,-

*Le Conseil d'Administration*

MM. Constantine Leventis;  
Anastasios Paul Leventis;  
Andrew A. David;  
George A. David;  
Peter Staeger;  
Robert H. Lutz;  
Kenneth Ridehalgh.

*Commissaire aux comptes*

La société COOPERS & LYBRAND, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1995.

*Pour BOVAL S.A*

CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 473, fol. 53, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(36444/20/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**BDO BINDER (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.

R. C. Luxembourg B 12.039.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 51, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

L'attestation a été donnée sans réserve.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Signatures.

(36438/577/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**BDO BINDER (LUXEMBOURG), S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2343 Luxemburg, 17, rue des Pommiers.

H. R. Luxemburg B 12.039.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 14. Oktober 1995*

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

1. Der Jahresabschluß der Gesellschaft zum 31. Dezember 1994 und der Geschäftsbericht werden in der vorgelegten Fassung genehmigt.

2. Den Geschäftsführern Georg Peter Rockel und Werner Müllerklein wird in getrennter Abstimmung für das Geschäftsjahr 1994 Entlastung erteilt.

3. Der im Jahresabschluß ausgewiesene Jahresgewinn von LUF 1.441.740 ergibt zusammen mit dem Gewinnvortrag von LUF 6.319.187 einen verfügbaren Gesamtbetrag von LUF 7.760.927, der wie folgt verwendet wird:

Ausschüttung einer Dividende . . . . .	3.000.000
Vortrag auf neue Rechnung . . . . .	4.760.927
	7.760.927

Für gleichlautenden Auszug  
G.P. Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 51, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(36439/577/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**CHALET AU GOURMET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4513 Differdange.

R. C. Luxembourg B 22.815.

Les documents de clôture de l'année 1993, enregistrés à Mersch, le 3 novembre 1995, vol. 121, fol. 38, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, octobre 1995.

*Pour CHALET AU GOURMET, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE N. AREND

Signature

(36453/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**BUREAU ECONOMIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, rue de Clairefontaine.

R. C. Luxembourg B 12.369.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 51, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1995.

BUREAU ECONOMIQUE, S.à r.l.

Signature

(36447/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Aéroport de Luxembourg, Commune de Niederanven.

R. C. Luxembourg B 8.916.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 473, fol. 53, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(36452/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**C.E.D., COMPAGNIE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R. C. Luxembourg B 48.485.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT, en abrégé C.E.D., avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 48.485, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 juillet 1994, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 493 du 30 novembre 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 juillet 1995, publié au Recueil du Mémorial C, numéro 512 du 6 octobre 1995.

La séance est ouverte à 17.00 heures, sous la présidence de Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, demeurant à Ans (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 1.000.000,- LUF pour le porter de son montant actuel de 2.750.000,- LUF à 3.750.000,- LUF par la création et l'émission de 1.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- LUF chacune.

Souscription et libération des actions nouvellement créées.

2. Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les deux mille sept cent cinquante (2.750) actions représentatives de l'intégralité du capital social de deux millions sept cent cinquante mille francs (2.750.000,- LUF), sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million de francs (1.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de deux millions sept cent cinquante mille francs (2.750.000,- LUF) à trois millions sept cent cinquante mille francs (3.750.000,- LUF) par la création et l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

*Souscription et libération*

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les mille (1.000) actions nouvellement créées ont été entièrement souscrites par la société anonyme LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé INTERCONSULT, avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, ici représentée par Monsieur Alexis Kamarowsky, préqualifié.

Les mille (1.000) actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million de francs (1.000.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à trois millions sept cent cinquante mille francs (3.750.000,- LUF), représenté par trois mille sept cent cinquante (3.750) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève approximativement à quarante mille francs (40.000,- LUF)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Kamarowsky, F. Cannizzaro, J.-M. Debaty, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1995, vol. 86S, fol. 88, case 7. – Reçu 10.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1995.

P. Frieders.

(36460/212/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**C.E.D., COMPAGNIE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R. C. Luxembourg B 48.485.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1995.

P. Frieders.

(36461/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**CHATEL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 47.921.

*Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 octobre 1995 à Luxembourg*

L'assemblée générale ordinaire a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Constatation de la démission de MM. Didier Galy, Thierry Leyne et René Bizac de leur mandat d'administrateurs de la société.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Madame Mylène Frambach de son mandat de commissaire aux comptes de la société.

3. Nomination de Monsieur Pierre Schill en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1995.

4. Décharge aux administrateurs sortants et au commissaire aux comptes pour leur mandat depuis le début du présent exercice social jusqu'à ce jour.

5. Nomination de MM. Paul Laplume, Franz Prost et François Winandy en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1995.

6. Transfert du siège social du 25, boulevard Royal au 35, rue Glesener.

Luxembourg, le 11 novembre 1995.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 473, fol. 51, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36454/507/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**CHRIS CRAFT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 45, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 45.299.

Les comptes annuels au 31 janvier 1995, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 1995, vol. 473, fol. 42, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour CHRIS CRAFT S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(36455/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**C.I.C. EUROLEADERS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 29.467.

*Composition du conseil d'administration*

Monsieur Jean-Luc Bapst a été nommé Représentant permanent du CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, en remplacement de Monsieur Bernard Billy;

Monsieur François-Xavier Devulder a été nommé Représentant permanent de la BANQUE SCALBERT-DUPONT, en remplacement de Monsieur Jérôme Guillemard;

Madame Catherine Allonas a été nommée Représentant permanent de la SOCIETE FRANÇAISE D'EPARGNE ET DE RETRAITE (SOCAPI) en remplacement de Monsieur Christian Nguyen Duy Mat.

Réquisition aux fins d'inscription au Mémorial et au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 473, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(36456/007/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**G.F. INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

Monsieur Claude Hermes, employé privé, demeurant à Bertrange, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme G.F. INVEST S.A., ayant son siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen, en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée en date du 26 octobre 1995, dont une copie certifiée conforme, signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I. - La société G.F. INVEST S.A., a été constituée sous forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 506 du 6 décembre 1994, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 48.574, au capital social intégralement libéré d'un million deux cent cinquante-deux mille francs luxembourgeois (LUF 1.252.000,-), représenté par mille deux cent cinquante-deux (1.252) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

L'article trois, alinéas 3 à 10, des statuts stipule que:

«Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de quarante-huit millions sept cent quarante-huit mille francs luxembourgeois (LUF 48.748.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante-deux mille francs luxembourgeois (LUF 1.252.000,-) à cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-), le cas échéant par l'émission de quarante-huit mille sept cent quarante-huit (48.748) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, et notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

II. - Le conseil d'administration, en sa réunion du 26 octobre 1995, a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de sept millions trois cent mille francs luxembourgeois (LUF 7.300.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante-deux mille francs luxembourgeois (LUF 1.252.000,-) à huit millions cinq cent cinquante-deux mille francs luxembourgeois (LUF 8.552.000,-), par l'émission de sept mille trois cents (7.300) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

III. - Le conseil d'administration a admis à la souscription des actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, la société anonyme KREDIETRUST, avec siège social à Luxembourg.

IV. - Le conseil d'administration a été informé de la renonciation par l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel.

V. - Toutes les nouvelles actions ont été souscrites comme dit ci-avant et libérées intégralement par paiement en espèces, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

VI. - A la suite de cette augmentation de capital, les premier et troisième alinéas de l'article trois des statuts sont modifiés comme suit:

«**Art. 3. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital souscrit est fixé à huit millions cinq cent cinquante-deux mille francs luxembourgeois (LUF 8.552.000,-), représenté par huit mille cinq cent cinquante-deux (8.552) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, intégralement libérées.»

**3<sup>ème</sup> alinéa.** «Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de quarante et un millions quatre cent quarante-huit mille francs luxembourgeois (LUF 41.448.000,-) pour le porter de son montant actuel de huit millions cinq cent cinquante-deux mille francs luxembourgeois (LUF 8.552.000,-) à cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-), le cas échéant par l'émission de quarante et un mille quatre cent quarante-huit (41.448) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.»

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à cent dix mille francs luxembourgeois (LUF 110.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Hermes, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1995, vol. 86S, fol. 99, case 7. – Reçu 73.000 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1995. E. Schlesser.  
(36490/227/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

#### **G.F. INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1995. E. Schlesser.  
(36491/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

#### **COLFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 17.430.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1995. Signatures.  
(36458/017/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**COLFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.  
R. C. Luxembourg B 17.430.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 1994*

Le mandat des administrateurs, MM. Georges Krieger, Lex Thielen et Madame Carole Leitienne, est prorogé pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1994.

La société LUX-AUDIT S.A. ne souhaitant pas le renouvellement de son mandat, il est nommé en son remplacement, en qualité de commissaire aux comptes, la société LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1994.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1995.

COLFIN S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 46, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(36459/017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENTS S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 36.195.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 327 du 11 novembre 1989; statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, en date du 28 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial C n° 366 du 12 août 1993.

Lors de l'assemblée générale ordinaire de la société COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENTS S.A., tenue en date du 13 octobre 1995 au siège social de la société, les décisions suivantes ont été prises:

\* Ont été nommés administrateurs pour une période de six ans:

- Mme Nazzarena Iacoangeli, administrateur de sociétés, demeurant à I-Rome;
- M. Domenico Lo Pretsi, administrateur de sociétés, demeurant à I-Rome;
- M. Gennaro Cassella, administrateur de sociétés, demeurant à I-Rome.

M. Domenico Lo Presti est nommé président / administrateur-délégué du conseil d'administration.

\* Le mandat de commissaire aux comptes accordé le 6 avril 1995 à Monsieur Didier Kirsch est renouvelé pour une période de six ans.

Luxembourg, le 13 octobre 1995.

*Pour la société  
Signature  
L'agent domiciliaire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 473, fol. 54, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(36462/622/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**DIANALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3515 Dudelange, 217, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 13.109.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 473, fol. 55, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1995.

(36469/717/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**DIANALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3515 Dudelange, 217, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 13.109.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 473, fol. 55, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1995.

(36470/717/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**CREATIVE ART COLLECTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 9, rue du Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 43.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 1995, vol. 473, fol. 15, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour CREATIVE ART COLLECTION, S.à r.l.

Signature

(36466/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**CZECK ENGINEERING AND ARCHITECTURE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 45.364.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 23 mai 1995 au siège social*

L'assemblée acte la démission de Monsieur Pascal Husting de son poste d'administrateur de la société. Par votes spéciaux, l'assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Pascal Husting pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée nomme en outre Monsieur Alain Tircher, comptable, demeurant à Metzert (Belgique), nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Pascal Husting, administrateur démissionnaire.

Le conseil d'administration se compose de:

- Monsieur Jean Brucher, licencié en droit, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Marc Seimetz, maître en droit, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Alain Tircher, comptable, demeurant à Metzert (Belgique).

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 473, fol. 53, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36467/520/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**(DBIM), DB INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 25.745.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 473, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 1995.

Signature.

(36468/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

**EBC ENERGY BUILDING CONTROL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Wolfgang Methfessel, demeurant à D-6497 Steinau an der Straße, 2, Auf der Leimenheeg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société anonyme EBC ENERGY BUILDING CONTROL S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 22, avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 février 1992, publié au Mémorial C de 1992, page 18451,

et modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 17 juin 1992, publié au Mémorial C de 1992, page 25889.

- Que le capital social de la société EBC ENERGY BUILDING CONTROL S.A. s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), divisé en cent actions (100) de douze mille cinq cents francs (12.500,-) chacune.

- Que Monsieur Wolfgang Methfessel est devenu propriétaire de toutes les actions et qu'il a décidé de dissoudre la société anonyme EBC ENERGY BUILDING CONTROL S.A.

- Que l'activité de la société a cessé.

- Que Monsieur Wolfgang Methfessel est investi de tout l'actif et reste chargé de tout le passif de la société dissoute, et que celle-ci est à considérer comme liquidée.

- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

– Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) à Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

Et à l'instant, le comparant a présenté au notaire pour vérification le registre des actionnaires avec les transferts afférents.

Chacun des titres au porteur est immédiatement annulé par lacération.

Chacun des feuillets du registre des actionnaires est ensuite annulé au moyen d'une estampille à encre grasse portant le mot «annulé».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: W. Methfessel, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 1995, vol. 819, fol. 35, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 13 novembre 1995.

C. Doerner.

(36474/209/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

---

**DUMENIL FRERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 43.573.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 473, fol. 55, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1995.

(36471/717/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

---

**DURSEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 115, avenue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 36.985.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1995, vol. 473, fol. 39, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1995.

J.-C. Seyll.

(36472/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

---

**EKKAMLUX HOLDING A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du St. Esprit.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EKKAMLUX HOLDING A.G., tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> septembre 1995 que la résolution suivante a été prise:

Transfert du siège social:

de l'adresse: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare

à l'adresse: L-1475 Luxembourg, 7, rue du St. Esprit.

*Pour EKKAMLUX HOLDING A.G.*

*KNIGHT SERVICES, S.à r.l.*

*N. Leyers*

*Gérant*

Enregistré à Mersch, le 16 novembre 1995, vol. 121, fol. 42, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): W. Kerger.*

(36475/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1995.

---